

Colombie

Place du tourisme dans l'économie

Le tourisme a contribué à hauteur de 14.1 milliards COP à l'économie colombienne en 2014, soit 2.7 % du PIB total. Ce secteur est le premier exportateur de services du pays, et le troisième de l'économie après le pétrole et le charbon. Le tourisme est à l'origine de 1.8 million d'emplois, c'est-à-dire 8 % de l'emploi total.

En 2014, la Colombie a reçu 4.2 millions de touristes internationaux, une hausse de 11.9 % par rapport à 2013. Les États-Unis sont le principal marché émetteur, suivis du Venezuela, de l'Équateur, du Brésil et de l'Argentine. Un peu plus de 20.1 millions de voyages internes ont été enregistrés en 2014, ce qui représente une augmentation de 6.3 % par rapport à 2013.

La Colombie est devenue un pays attractif pour l'investissement étranger dans le tourisme. Entre 2011 et 2014, pas moins de 2.2 milliards COP ont été investis pour construire 20 557 nouvelles chambres et en rénover 11 355 autres.

Gouvernance et financement du tourisme

Le ministère du Commerce, de l'Industrie et du Tourisme finance la gestion du tourisme dans les régions et prêche son concours à l'amélioration de la compétitivité et de la durabilité du tourisme en Colombie. La mission du vice-ministère du Tourisme est de travailler avec les régions et les prestataires pour positionner le pays en tant que destination touristique durable connue pour son offre diversifiée et multiculturelle. Ses fonctions consistent à :

- adopter, mettre en œuvre et évaluer la politique touristique et les plans et programmes connexes, en liaison avec les entités du secteur public et du secteur privé concernées ; améliorer ainsi la compétitivité et la durabilité des produits et destinations touristiques, et promouvoir le tourisme interne et récepteur ;
- statuer sur les plaintes liées aux services touristiques et autres infractions couvertes par la législation sur le tourisme ;
- coordonner le Registre national du tourisme et la certification relative à la fourniture de services touristiques ;
- établir le Plan pour le secteur touristique et veiller à sa mise en œuvre.

Le vice-ministère travaille avec d'autres entités liées au tourisme. En 2013, le décret 1837 a créé le Conseil supérieur du tourisme (*Consejo Superior del Turismo*) en tant qu'organe de coordination entre les autorités des États, sous la direction du ministère. Cet organe rassemble les ministères concernés et s'efforce de coordonner les programmes liés au tourisme et les projets mettant en application la politique du tourisme formulée par le ministère.

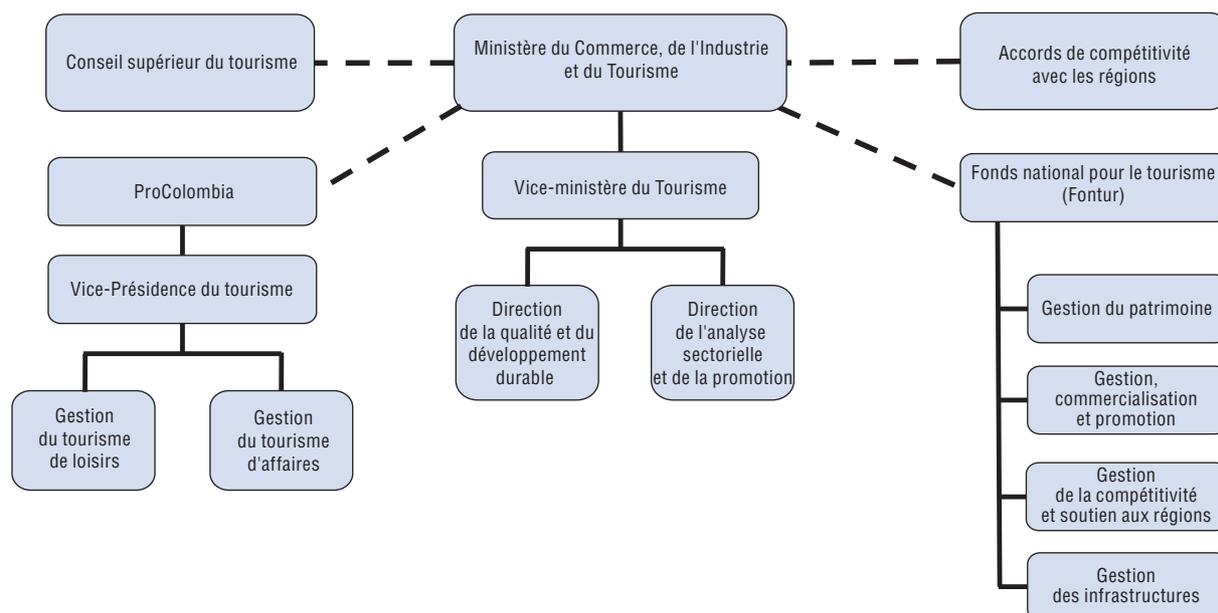
En vertu de la loi générale sur le tourisme (1996), les autorités régionales et locales sont chargées de développer les activités touristiques sur leurs territoires, dans le cadre de la politique du tourisme nationale. Le ministère coordonne la planification du tourisme avec les autorités régionales et locales au moyen d'accords de compétitivité qui définissent les travaux conjoints à mener en priorité sur une période de trois ans.

Le Fonds national du tourisme (*Fondo Nacional de Turismo – Fontur*) est chargé de recueillir, de gérer et d'utiliser les ressources pour les infrastructures touristiques, la promotion et la compétitivité du tourisme.

Le financement du développement du tourisme provient de différentes sources, à savoir :

- des ressources budgétaires prises par les pouvoirs publics sur le budget général du ministère du Commerce, de l'Industrie et du Tourisme au titre des infrastructures, de la promotion et de la compétitivité du tourisme ;
- les cotisations obligatoires versées par les prestataires de services touristiques pour la promotion et la compétitivité des destinations touristiques nationales ;
- les taxes touristiques acquittées par les visiteurs internationaux entrant en Colombie par voie aérienne. La taxe en 2015 est de 15 USD par visiteur et sert à renforcer la compétitivité et à des actions de promotion ;
- les ressources tirées de la gestion du patrimoine touristique de l'État ;
- le revenu de l'exploitation des marques touristiques détenues par le ministère ;
- les ressources provenant des amendes infligées aux prestataires de services touristiques ayant commis des infractions.

Colombie : organigramme des organismes de tourisme



Source : OCDE, d'après le ministère du Commerce, de l'Industrie et du Tourisme, 2016.

Politiques et programmes liés au tourisme

Les sujets prioritaires pour le tourisme en Colombie sont la qualité, les infrastructures, les ressources humaines, la promotion, la connectivité, la culture touristique, l'entrepreneuriat et la coordination avec d'autres entités nationales et autorités locales.

Le Plan de développement national pour la période 2014-18 reconnaît le tourisme en tant que secteur prioritaire pour l'économie nationale et contient des actions en faveur du tourisme destinées à soutenir les objectifs économiques. Il fait du tourisme un instrument de construction de la paix, est l'expression des aspirations inscrites dans le Plan de développement national et vise à positionner la Colombie en tant que destination touristique durable, réputée pour une offre diversifiée et multiculturelle représentée par des produits et services très compétitifs qui donnent aux régions les moyens de participer à la construction de la paix. L'ambition est que d'ici 2018, le secteur du tourisme génère 300 000 nouveaux emplois et 6 milliards USD en devises étrangères.

Le Plan national du tourisme pour la période 2014-18 propose quatre grandes stratégies pour y parvenir : compétitivité pour le développement régional, connectivité, promotion et gouvernance. Il inclut également trois composantes horizontales : tourisme responsable et durable, culture touristique et tourisme pour la paix.

Des actions spécifiques mettent l'accent sur :

- la consolidation des destinations de renommée mondiale : région de Carthagène, San Andrés et Providence, région de Santa Marta-Salamanca-Tayrona et paysages de cultures du café ;
- la promotion de produits touristiques à forte valeur ajoutée : tourisme de nature et d'aventure ; tourisme d'affaires (MICE) ; et tourisme de santé et de bien-être ;
- la promotion du tourisme interne : Golfe de Morrosquillo, pôle touristique Melgar-Girardot-Honda et développement des territoires de paix (Putumayo, La Macarena, Urabá-Darien et Sierra Nevada de Santa Marta) ;
- la commercialisation de produits et destinations touristiques en Colombie par des actions de promotion nationales et internationales.

De plus, des stratégies transversales sont élaborées dans le domaine des normes et de la sécurité, des infrastructures, des compétences humaines, de l'investissement et du financement et du renforcement des institutions.

Le ministère a créé et suit une politique dont le principal objectif est d'améliorer la qualité des services touristiques fournis. Elle a pour but d'instituer une culture de l'excellence parmi les prestataires de services et destinations touristiques dans le cadre de la stratégie générale de positionnement de la Colombie en tant que destination différente, compétitive et durable. La durabilité est l'un des grands principes de cette Politique de la qualité.

Le tourisme est inscrit dans la loi en tant qu'activité d'intérêt national et les prestataires de services touristiques doivent être enregistrés pour pouvoir exercer leur activité. Les branches touristiques ont également été uniformisées, avec pour chaque secteur des normes qui incluent des obligations de durabilité. Les branches sont les suivantes : gastronomie, hôtels, agences de voyage, guides touristiques, multipropriété et tourisme durable. Les prestataires de services touristiques sont tenus de s'auto-évaluer pour s'assurer qu'ils respectent les normes applicables à leur secteur. Lorsqu'un prestataire ou une destination touristique est en conformité avec les exigences imposées par la norme, il obtient un certificat de tourisme de qualité. Seuls les prestataires de services touristiques inscrits au Registre national du tourisme peuvent bénéficier des incitations fiscales et budgétaires.

Profil statistique

Tableau 1. Colombie : tourisme interne, récepteur et émetteur

	2010	2011	2012	2013	2014
FLUX TOURISTIQUE, MILLIERS					
Tourisme interne					
Total des voyages du tourisme interne	13 235	13 235	16 104	18 924	20 106
Visiteurs qui passent la nuit (touristes)
Visiteurs de la journée (excursionnistes)
Nuitées dans toutes les catégories d'hébergement
Hôtels et établissements assimilés
Établissements spécialisés
Autres établissements collectifs
Hébergements privés
Tourisme récepteur					
Total des arrivées internationales	2 611	3 354	3 492	3 748	4 193
Visiteurs qui passent la nuit (touristes)
Visiteurs de la journée (excursionnistes)
Principaux marchés					
États-Unis	357	329	329	344	377
Venezuela	188	215	230	239	273
Équateur	116	102	107	114	127
Brésil	64	91	83	90	125
Argentine	77	86	10	121	118
Nuitées dans toutes les catégories d'hébergement
Hôtels et établissements assimilés
Établissements spécialisés
Autres établissements collectifs
Hébergements privés
Tourisme émetteur					
Total des départs internationaux	3 062	3 424	3 836	4 367	4 917
Visiteurs qui passent la nuit (touristes)
Visiteurs de la journée (excursionnistes)
Principales destinations					
États-Unis	883	874	978	1 121	1 223
Venezuela	150	171	475	607	496
Panama	283	318	346	342	406
Équateur	225	231	319	320	329
Espagne	184	199	187	190	195
RECETTES ET DÉPENSES DE TOURISME, MILLIONS USD					
Tourisme récepteur					
Total des recettes internationales	3 440	3 801	4 364	4 758	4 887
Recettes liées aux voyages internationaux	2 797	3 010	3 460	3 611	3 825
Recettes liées au transport international de passagers	644	791	903	1 148	1 062
Tourisme émetteur					
Total des dépenses internationales	3 188	3 631	4 362	4 484	5 171
Dépenses liées aux voyages internationaux	2 641	3 032	3 626	3 941	4 678
Dépenses liées au transport international de passagers	547	599	737	544	492

.. Non disponible

Responsabilité : <http://oe.cd/disclaimer>

Source : Statistiques de l'OCDE sur le tourisme (base de données).

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933353859>

Tableau 2. **Colombie : entreprises et emploi dans le tourisme**

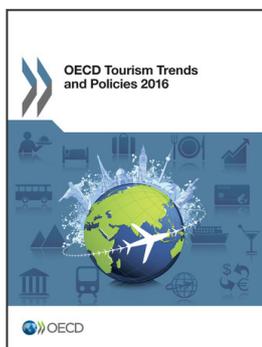
	Nombre d'établissements	Nombres de personnes employées				
	2014	2010	2011	2012	2013	2014
Total
Industries touristiques	20 416	1 547 964	1 599 418	1 682 606	1 726 442	1 783 161
Service d'hébergement pour les visiteurs	..	84 835	92 552	93 753	93 743	101 863
Hôtels et établissements assimilés	10 881
Industrie de services de restauration et de consommation de boissons	945	505 226	553 388	614 602	619 260	633 533
Transport de voyageurs
Transport aérien de voyageurs
Transport par chemin de fer de voyageurs
Transport routier de voyageurs	294
Transport par eau de voyageurs
Services liés au transport de voyageurs	..	584 264	594 569	603 189	616 353	657 991
Location d'équipement de transport	137
Industrie des agences de voyages et des autres services de réservation	5 179	24 204	22 069	22 924	31 249	24 094
Industrie des activités culturelles
Industrie des activités sportives et de loisirs
Commerce de détail de produits caractéristiques du tourisme spécifiques au pays considéré
Autres industries caractéristiques du tourisme spécifiques au pays considéré	2 980	349 435	336 840	348 136	365 837	365 680
Autres industries

.. Non disponible

Responsabilité : <http://oe.cd/disclaimer>

Source : Statistiques de l'OCDE sur le tourisme (base de données).

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933353861>



Extrait de :
OECD Tourism Trends and Policies 2016

Accéder à cette publication :
<https://doi.org/10.1787/tour-2016-en>

Merci de citer ce chapitre comme suit :

OCDE (2016), « Colombie », dans *OECD Tourism Trends and Policies 2016*, Éditions OCDE, Paris.

DOI: <https://doi.org/10.1787/tour-2016-44-fr>

Cet ouvrage est publié sous la responsabilité du Secrétaire général de l'OCDE. Les opinions et les arguments exprimés ici ne reflètent pas nécessairement les vues officielles des pays membres de l'OCDE.

Ce document et toute carte qu'il peut comprendre sont sans préjudice du statut de tout territoire, de la souveraineté s'exerçant sur ce dernier, du tracé des frontières et limites internationales, et du nom de tout territoire, ville ou région.

Vous êtes autorisés à copier, télécharger ou imprimer du contenu OCDE pour votre utilisation personnelle. Vous pouvez inclure des extraits des publications, des bases de données et produits multimédia de l'OCDE dans vos documents, présentations, blogs, sites Internet et matériel d'enseignement, sous réserve de faire mention de la source OCDE et du copyright. Les demandes pour usage public ou commercial ou de traduction devront être adressées à rights@oecd.org. Les demandes d'autorisation de photocopier une partie de ce contenu à des fins publiques ou commerciales peuvent être obtenues auprès du Copyright Clearance Center (CCC) info@copyright.com ou du Centre français d'exploitation du droit de copie (CFC) contact@cfcopies.com.